

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	: ARADUR® HY 905
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: GGPE-G00R-V001-78V9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique
--	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300
--------------------------	---

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique
anhydride phthalique
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique	85-42-7 201-604-9 607-102-00-X 01-2119486666-21	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 50 - < 70
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique	85-43-8 201-605-4 607-099-00-5 01-2119486679-14	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
anhydride phthalique	85-44-9 201-607-5 607-009-00-4 01-2119457017-41	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 3 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version 1.2 Date de révision: 20.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009900 Date de dernière parution: 10.07.2020
Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

		(Système respiratoire)	
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	2210-79-9 218-645-3 603-056-00-X 01-2119966907-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version 1.2 Date de révision: 20.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009900 Date de dernière parution: 10.07.2020
Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 18 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
anhydride phtalique	85-44-9	VLCT (VLE)	6 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque d'allergie, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,46 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,139 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/kg
anhydride phtalique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	49,4 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version 1.2 Date de révision: 20.06.2023 Numéro de la FDS: 400001009900 Date de dernière parution: 10.07.2020
Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Eau douce	2,8 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,28 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	28 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,039 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique	Sédiment marin	0,0039 mg/kg
	Sol	0,012 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	90,5 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	9,05 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10000 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,445 mg/kg
anhydride phtalique	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,044 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,801 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	20 mg/kg
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	5,6 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	3,8 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,38 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,173 mg/kg

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Remarques:Méthode de l'équilibre

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	
Matériel	: caoutchouc butyle
Délai de rupture	: > 8 h
Matériel	: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
Matériel	: Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	: 10 - 480 min
Matériel	: Gants en néoprène
Remarques	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Assurer une ventilation adéquate. Appareils de protection respiratoires adéquats: Respirateur avec un demi-masque Type de Filtre recommandé: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Filtre de type	: Filtre de type A-P2 (vapeurs organiques, particules)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune clair

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: env. 5 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 150 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: 0,003 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 1,18 - 1,22 (20 °C)
Densité	: 1,18 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 340 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 150 - 200 mPa.s (25 °C)

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Oxydes de carbone
La combustion produit des fumées délétères et toxiques.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 040 mg/kg
Méthode: Autres lignes directrices
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguëToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.100 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): env. 3 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

anhydride phtalique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 530 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,14 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6100 ppb
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 h
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : Autres lignes directrices
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : non

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

anhydride phtalique:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Résultat	: Irritation de la peau

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Evaluation	: Irritant pour la peau.
Résultat	: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 30 s
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: Autres lignes directrices
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

anhydride phtalique:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.
BPL	: non

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Blessures normalement réversibles

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Dermale

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	non

Type de Test	:	voir texte créé par l'utilisateur
Voies d'exposition	:	Inhalation (vapeur)
Espèce	:	Humain
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

anhydride phtalique:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Voies respiratoires
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Lymphocytes humains Activation du métabolisme: avec ou sans activation
-----------------------	---	---

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

anhydride phthalique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)
Dose: 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 5 d
Dose: 500 mg/kg
Résultat: négatif

Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 8 Weeks
Dose: 1.5 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Résultat: positif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultats positifs d'études de mutagenicité in vitro, relation structure chimique activité pour connaître la mutagenicité sur les cellules germinales.

Cancérogénicité**Composants:****anhydride phtalique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 105 semaines
Dose	: 0/500/1000 mg/kg
Fréquence du traitement	: 7 quotidien
NOAEL	: 1 000 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

Espèce	: Souris, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 104 semaines
Fréquence du traitement	: 7 quotidien
NOAEL	: 1 785 - 3 570 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

Toxicité pour la reproduction**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 100, 300, 1000 mg/kg
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 100, 300 and 1000 mg/kg bo
Fréquence du traitement: 1 quotidien
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Résultat: Aucune réaction secondaire.
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation Pas toxique pour la reproduction

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

anhydride phtalique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1021/1763/2981 milligramme par kilogramme
Toxicité maternelle générale: NOAEL: env. 1 021 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1 763 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****anhydride phtalique:**

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 100 mg/kg
NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 6 Weeks
Nombre d'expositions : one daily
Dose : 0, 100, 300, 1000 mg/kg
Groupe de contrôle : oui
Méthode : OCDE ligne directrice 407
BPL : oui

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Organes cibles : Système respiratoire, Estomac

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 600 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Méthode	: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Méthode	: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

anhydride phtalique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 500 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 105 Weeks
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 0/500/1000 mg/kg bw/day

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 4 ppm
Atmosphère de test	: vapeur
Durée d'exposition	: 672 h
Nombre d'expositions	: 6 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 412

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1 000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

NOEC : 1 000 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

NOEC : 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 90,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 70,3 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 46,9 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 370 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 65,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	:	NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 50 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

anhydride phtalique:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 560 mg/l Durée d'exposition: 168 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 640 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce BPL: oui Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ISO 8192
BPL: non

CE50 (*Pseudomonas putida* (Bacille *Pseudomonas putida*)): 213 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ISO

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 60 d
Espèce: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 16 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Toxicité pour les plantes

: CE50: 731 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: *Lactuca sativa* (laitue)

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Toxicité pour les poissons

: CL50 : 13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 2,8 - 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (*Brachydanio rerio* (poisson zèbre)): env. 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 3,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 24 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.
BPL: oui
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique:

Biodégradabilité : Concentration: 11,5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours
Biodégradation: 99 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Cinétique:
7 d: 2 %
14 d: 17 %
21 d: 58 %
27 d: 98 %
28 d: 99 %
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,92 min (20 °C)
pH: 7

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,17 min (30 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 1,05 min (50 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

anhydride phtalique:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Mélange
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85,2 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
BPL: oui

Type de Test: aérobique
Inoculum: Boues domestique
Concentration: 3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 74 %
Durée d'exposition: 30 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: non

Inoculum: boue activée
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 88 %
Durée d'exposition: 1 d

Stabilité dans l'eau

: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,7 h (25 °C)
pH: 4
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,3 h (25 °C)
pH: 7
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,02 h (25 °C)
pH: 9
Remarques: Eau douce

Photodégradation

: Type de Test: Eau
Dégradation (photolyse directe): 50 %
Substance d'essai: Eau de mer

Type de Test: Eau

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Dégradation (photolyse directe): 50 %

Type de Test: Air

Dégradation (photolyse directe): 50 %

Type de Test: Air

Dégradation (photolyse directe): 50 %

Substance d'essai: Eau de mer

Dégradation (photolyse directe): 50 %

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 10 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,5 hrs (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 9,4 hrs (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 8,96 hrs (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 4,73

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -4,14 (20 °C)
Méthode: QSAR

log Pow: -0,31 (20 °C)
Méthode: QSAR

log Pow: 1,59 (20 °C)
Méthode: QSAR

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	20.06.2023	400001009900	10.07.2020
			Date de la première version publiée:
			24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,30

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,29 (40 °C)
pH: 5,9
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

anhydride phtalique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 5,28
Méthode: Pas d'information disponible.
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,07 (25 °C)
Méthode: QSAR
BPL: non

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 (21 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : OCDE ligne directrice 121
Milieu: Sol
log Koc: 1,70
Méthode: OCDE ligne directrice 121

anhydride phtalique:

Mobilité : Milieu: Air
Contenu: 0 %

: Milieu: Eau
Contenu: 99,91 %

: Milieu: Sol
Contenu: 0,04 %

: Milieu: Sédiment
Contenu: 0,04 %

: Contenu: 0 %

: Milieu: Biota
Contenu: 0 %

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

: Contenu: 0 %

Répartition entre les
compartiments
environnementaux: Koc: 2 - 31
Méthode: OCDE ligne directrice 106**oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:**Répartition entre les
compartiments
environnementaux: Koc: env. 210
Méthode: OCDE ligne directrice 121**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:**anhydride phtalique:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

UNRTDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : anhydride cyclohexane-1,2-dicarboxylique

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 51, 66bis, 66 (R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 905

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.07.2020
1.2	20.06.2023	400001009900	Date de la première version publiée: 24.05.2018

Date d'impression 12.10.2023

la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.